



L'assouplissement des rythmes scolaires crée une rentrée à deux vitesses

L'assouplissement des rythmes scolaires crée une rentrée à deux vitesses : Depuis le 4 septembre, un tiers des communes ont choisi de repasser à des semaines de quatre jours d'école. Cet assouplissement instauré par décret signe la mort lente de la réforme emblématique de la gauche, celle des rythmes scolaires, et crée surtout des disparités inédites sur tout le territoire. La réforme des rythmes scolaires a empoisonné le quinquennat précédent. Sans abolir totalement le décret Peillon, Jean-Michel Blanquer et Emmanuel Macron entendent tirer les leçons de ce beau gâchis. Durant la campagne électorale, le futur président de la République avait promis d'octroyer « plus de liberté » aux communes en les autorisant à revenir à la semaine de quatre jours. C'est effectif depuis le 4 septembre, jour de la rentrée. Pour le moment, un tiers des communes ont choisi de revenir à l'architecture antérieure de l'organisation des temps de classe dans les écoles maternelles et primaires publiques. En effet, l'un des premiers actes de Jean-Michel Blanquer a été de signer un décret, publié le 28 juin au Journal officiel, qui instaure une dérogation permettant aux communes d'organiser le temps scolaire à leur guise, sur une base de quatre jours ou quatre jours et demi. C'est donc le troisième décret en quatre ans qui vient corriger cette réforme contestée depuis sa genèse. Ce bouleversement crée des situations disparates sur tout le territoire. Dans des communes voisines, ou même à quelques rues d'écart, certains vont aller en classe quatre jours et d'autres quatre jours et demi par semaine. Depuis 2013, le décret Peillon imposait aux écoles de retourner à la formule quatre jours et demi – la semaine de quatre jours avait été instituée en 2008 sous l'impulsion de Xavier Darcos – avec une journée de classe raccourcie d'environ 45 minutes, et trois heures de classe prévues le mercredi matin. Un temps pour mettre en œuvre trois heures hebdomadaires d'activités périscolaires facultatives, organisées et financées par les municipalités est aussi dégagé. Seulement parents, professeurs et élus se sont montrés hostiles à cette mesure, jugée trop rigide. Des mois durant, des débats hallucinés ont occupé le devant de la scène. L'application du décret Peillon avait déclenché des grèves massives chez les enseignants du premier degré estimant largement que cette réforme s'était faite sans concertation et contre eux. Des communes au tissu associatif trop faible disaient rencontrer des difficultés à recruter des animateurs formés, et à les rémunérer, pour ces fameux ateliers périscolaires. Face à la colère, le gouvernement de Manuel Valls est obligé en 2014 d'assouplir cette organisation. Il fallait lâcher du lest. Le décret Hamon dispose donc que la semaine continue de s'étaler sur cinq jours, mais que dorénavant les temps d'activités périscolaires peuvent être ramassés sur une demi-journée. Les maires et professeurs ont pris leur mal en patience et ont essayé de s'adapter à une réforme qu'ils n'ont jamais soutenue. Et qui a coûté en grande partie son poste à Vincent Peillon, dont l'image jusqu'alors positive a pâti de ce désaccord profond avec l'opinion publique. Aujourd'hui, des villes comme Nice ou Tourcoing, ou encore la quasi-totalité des écoles corses comme quatorze villes de Seine-Saint-Denis ont opté pour un retour en arrière. Ce sont surtout les difficultés financières et organisationnelles rencontrées par les collectivités locales au cours de la mise en place de la réforme qui ont été mises au premier plan pour justifier ce tournant. Des difficultés qui pourraient s'accroître avec la suppression de 23 000 contrats aidés dans l'éducation nationale, comme cela a été annoncé par le gouvernement dans la torpeur du mois d'août. Adressés aux personnes rencontrant des difficultés pour s'insérer dans la vie professionnelle, ces contrats sont particulièrement utilisés dans le secteur associatif ou par les collectivités territoriales. Dans l'éducation, ils concernent souvent des aides administratives ainsi que les accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH, ex-auxiliaires de vie scolaire). Cette coupe a été rendue publique pendant les vacances scolaires, alors qu'il était déjà trop tard pour que les conseils d'école puissent se réunir et opter pour un retour à quatre jours. Agnès Le Brun, maire LR de Morlaix et vice-présidente de l'Association des maires de France (AMF), explique que cette annonce brutale a provoqué une grande inquiétude parmi les élus. Plusieurs directeurs d'académie ont demandé à son association s'ils pouvaient basculer à quatre jours, rapporte-t-elle. La question financière demeure l'une des données principales du problème. Selon une enquête publiée en 2016 par l'Association des maires de France, le coût annuel moyen par

enfant inscrit aux nouvelles activités périscolaires s'élève à 231 euros pour les communes et à 243 euros pour les intercommunalités. Le coût global des activités coûte entre 800 millions et 1 milliard d'euros par an. Pour compenser les dépenses liées à la mise en place d'activités culturelles ou sportives, l'État a débloqué une aide aux municipalités, comprise entre 50 et 90 euros par élève et par an, somme à laquelle la Caisse d'allocations familiales ajoute 50 euros. Ce qui aboutit à une aide de 500 millions environ. La même somme doit être financée par les communes. Ce fonds d'amorçage est garanti jusqu'à 2019. 70 % des communes avaient des difficultés de financement, de ressources humaines et d'organisation du temps scolaire. « L'État a mis beaucoup d'argent pour aider les communes », promet Françoise Cartron, sénatrice (PS) de la Gironde, qui a dirigé en 2016 un rapport sur la mise en place des projets éducatifs territoriaux. Elle considère que ces difficultés de financement des activités ont pu être brandies de manière fallacieuse par certains élus, opposés de fait à la réforme. Pour le reste, du côté de l'AMF, la méthode Blanquer est soutenue au moins sur son « pragmatisme » et parce qu'elle laisse la latitude aux acteurs locaux de cerner les besoins spécifiques de chacun. Sur le terrain, Yannick Berberian, président de l'association des maires ruraux de France rapporte « des retours partagés ». Il relève deux tendances : ceux qui ont saisi l'occasion de pouvoir repasser à quatre jours afin de faire des économies de personnel ou de matériels, et les autres qui ont réussi tant bien que mal à mettre en place la réforme et en sont finalement satisfaits. « À l'origine certains maires ruraux ont été réticents mais se sont dits qu'il était possible de proposer des activités intéressantes », explique-t-il. Certains maires ont estimé qu'il était trop précipité de tout bouleverser en si peu de temps et que ces changements devaient se faire, le cas échéant, dans des « conditions sereines ». Vanik Berberian espère que le fonds d'amorçage sera pérennisé au-delà de 2019 et surtout que l'État n'essaiera pas de réaliser des économies ainsi. Les maires ruraux aimeraient que l'argent économisé soit redistribué pour les communes qui sont sorties du dispositif. On pensait le débat sur le bien-fondé de la réforme un peu endormi. Un ancien du ministère de l'éducation nationale est dépité par ce démantèlement en règle arguant qu'il est impossible de mesurer les effets d'une réforme si jeune. Il pointe aussi le fait que retourner à quatre jours n'est pas une « solution miracle ». C'est également ce qu'expliquait en substance Jean-Paul Delahaye dans une adresse au président de la République publiée fin août. L'ancien directeur général de l'enseignement scolaire entre 2012 et 2014, artisan de la réforme avec Vincent Peillon, rappelait tous les arguments scientifiques ayant présidé à la mise en œuvre de ce changement. Plusieurs membres de la communauté éducative ou acteurs concernés regrettent la précipitation de Blanquer et réclament une évaluation scientifique précise, réalisée sur une cohorte d'élèves. Le ministre de l'éducation nationale a accédé à cette demande et a annoncé que celle-ci aurait lieu durant cette année, sans plus de détail sur les modalités. Le 8 juin, une mission sénatoriale a rendu ses conclusions après six mois d'enquête sur les rythmes scolaires. Seule la synthèse a été présentée à la presse. Le groupe de travail a auditionné environ 70 personnes dans plusieurs régions, en Seine-Saint-Denis, en Haute-Garonne, en Sarthe ou encore en Haute-Savoie. Jean-Claude Carle (LR – Haute-Savoie), Thierry Foucaud (CRC – Seine-Maritime), Mireille Jouve (R-RDSE – Bouches-du-Rhône) et Gérard Longuet (LR – Meuse) se sont attelés à cette radiographie qui réunit donc différentes sensibilités politiques. Un bilan global mitigé. Lors de la présentation des conclusions de ce rapport au titre clair – En finir avec l'instabilité –, le sénateur Jean-Claude Carle a affirmé la nécessité de ne pas tout défaire afin de maintenir une certaine « stabilité ». Il faudrait donc conserver la semaine de quatre jours et demi, tout en corrigeant les défauts. En somme, l'essence de la réforme est bonne, mais sa mise en œuvre a péché. Elle a été imposée par le haut et s'est révélée coûteuse et complexe à lancer. Mais pour autant, il ne faudrait pas tout « bouleverser » : « Ce serait un mauvais signe, car on ferait prévaloir le monde des adultes sur celui des enfants », avait souligné Jean-Claude Carle, dans une piquante allusion à Jean-Michel Blanquer. Le ministre Blanquer n'est pas d'accord avec le directeur général de l'enseignement scolaire (Dgesc) Blanquer. Celui qui soutient aujourd'hui le retour à la semaine de quatre jours y était auparavant très opposé. En 2010, auditionné pour un rapport parlementaire (à lire ici), Jean-Michel Blanquer, alors directeur général de l'enseignement scolaire, avait déploré les journées de six heures et dénoncé « le paradoxe français qui se traduit, dans le primaire, par des journées de six heures bien remplies, trop remplies ». Il avait déploré que « le monde des adultes [se soit] entendu sur le monde des enfants », c'est-à-dire que les intérêts des adultes aient primé

sur ceux des enfants. Aujourd'hui, le ministre s'abrite derrière les études qui n'ont pas démontré « la supériorité d'une formule sur l'autre ». Il explique que les effets « sont négligeables voire nuls, sur les résultats des élèves », selon des études menées en 1994 et 1997... Les sénateurs avaient aussi rappelé que la semaine de quatre jours avait fait l'objet de critiques du monde scientifique, notamment pour la fatigue générée tant les journées étaient longues et les semaines chargées. Cette affirmation fait par ailleurs consensus. Le président de l'Observatoire des rythmes et temps de vie des enfants et des jeunes (ORTEJ), François Testu, écrit par exemple : « Il est donc nécessaire de rappeler de nouveau encore ce qui a été établi expérimentalement depuis 30 ans. La semaine de 4 jours non seulement ne respecte pas les rythmes journaliers de l'activité psychologique et physiologique de l'élève, mais surtout, elle génère une baisse de la vigilance, voire des comportements d'inadaptation à l'école. » Ou encore l'Académie de médecine qui, péremptoire, a expliqué que : « La semaine de quatre jours est un contresens biologique qu'il faut abolir en aménageant impérativement le temps scolaire sur quatre jours et demi. » « Il faut dépasser les grosses visions corporatistes pour privilégier l'intérêt de l'enfant », plaide encore Vanik Berberian. Difficile d'y croire. Lors de sa conférence de presse de rentrée du 29 août, Jean-Michel Blanquer a laissé peu de place au doute quant à sa position sur le sujet. « On quitte une situation de profonde inégalité », a-t-il argumenté, en référence aux communes déshéritées où le décret Peillon de 2013 a abouti à « la mise en place d'activités périscolaires pauvres, parfois payantes, avec une désorganisation de la vie familiale et des collectivités ». De fait, les collectivités n'ont plus à organiser les temps périscolaires (TAP). « Ce n'est pas un retour en arrière, mais une nouvelle étape, pragmatique », assure-t-il. Cet assouplissement aurait été « demandé par les familles ». Il fustige par ailleurs cette « fausse uniformité qui ne mène pas à l'égalité ». La réforme originelle portait en elle une ambition d'égalité sociale, vite occultée. Un ancien de la rue de Grenelle soupire : « Qu'est-ce que vont faire les enfants issus des milieux populaires avec trois journées de libre ? Eux, ils ne vont pas au conservatoire. Alors que ces activités périscolaires étaient gratuites dans deux tiers des cas. » Plusieurs partisans de la réforme, même s'ils en reconnaissent les faiblesses, restent persuadés que dans ce bras de fer s'est rejouée une forme de lutte des classes. Les familles populaires ont peu pris la parole dans cette controverse. Ce qui fait dire à l'un des soutiens de la réforme que ceux qui en réclament l'abrogation sont ceux qui n'ont pas intérêt à ce que l'école se transforme. Sans parler de l'effet sur les femmes, plus fragiles sur le marché du travail, qui ont pu travailler de nouveau le mercredi matin. La sénatrice (PS) de la Gironde, Françoise Cartron, croit toujours au bien-fondé de cette réforme mais regrette cet assouplissement qui va forcément générer de la démobilité. Elle relève surtout que celle-ci s'est mise en place « de façon inégale selon les bonnes volontés locales ou pas. Les enseignants n'ont parfois pas voulu s'impliquer, ce qui a compliqué les choses ». Elle dénonce l'idée selon laquelle les enfants sont plus fatigués, qui a infusé partout et a beaucoup compromis l'acceptation de la réforme alors que cela contrevient à la science. Surtout, elle juge la « surcharge de la journée des enfants » bien plus préjudiciable. La sénatrice incrimine aussi la vision de certains édiles, prisonniers de « leur vision comptable » ou « nostalgiques du passé ». Elle relève que certains « veulent seulement que les enfants sachent lire, écrire et compter et ne comprennent pas l'intérêt de les faire se promener en forêt par exemple ». Liliano Moyano, présidente de la FCPE, principale association de parents d'élèves, et soutien de la réforme, s'oppose à cette mise à mort lente du dispositif, sans concertation préalable, au motif que les différents acteurs s'étaient peu ou prou adaptés à cette nouvelle organisation. Celle-ci aura lieu durant l'année scolaire 2017-2018, a indiqué le ministre de l'éducation nationale sans plus de précisions. La porte-parole de la fédération de parents reste convaincue que « cet assouplissement ne s'adresse pas aux enfants mais aux élus et aux enseignants. Il vaut mieux raccourcir la journée que les jours mais le ministre ne l'entend pas ». Elle aussi soutient les ateliers périscolaires, qui participent à ses yeux à ouvrir l'horizon des enfants. Stéphane Crochet, secrétaire général du SE-Unsa, regrette aussi la suppression des activités périscolaires, des occasions pour les élèves issus de milieux populaires de s'ouvrir à la lecture ou aux jeux de société. « Les plus fragiles ont des expériences plus faibles. Même lors d'un atelier cuisine, on peut travailler les mathématiques en mesurant 100 ou 200 grammes par exemple. On avait commencé à penser que les seules activités utiles ne sont pas forcément spectaculaires. » François Cartron abonde dans ce sens : « Je reste persuadée que cette réforme a permis à des enfants de découvrir des activités qui leur étaient

inconnues. Les plus favorisés font déjà du cheval et de la musique, donc ça complique l'organisation. Mais les autres ? Dans les campagnes rurales, par exemple, il y a des centres équestres. Les milieux ouvriers très agricoles n'y vont pas. Grâce aux temps périscolaires, tous les enfants s'y rendent. » Françoise Cartron explique aussi par exemple que les ateliers théâtre peuvent être utiles pour combattre la dyslexie par un autre truchement. Agnès Le Brun, pour sa part, n'est pas convaincue par l'argument égalitaire. « Cette réforme est un bel exemple qui prouve que l'égalitarisme ne signifie pas l'équité. Ces activités périscolaires sont facultatives. Il a fallu souvent déployer des trésors de persuasion pour expliquer aux parents les moins éduqués le bien-fondé de ces ateliers et pour qu'ils s'organisent. D'autant plus qu'un tiers des communes ont demandé une participation financière aux familles. On s'est éloigné de l'esprit originel de la réforme », explique-t-elle. Elle assure par ailleurs que l'AMF sera vigilante pour que « l'égalité républicaine » soit assurée partout. Quatre ans après et eu égard à ce nouvel assouplissement, le bilan global est mitigé. Françoise Cartron en a conscience : « Je ne dirai pas que cette réforme est un gâchis, mais plutôt une déception. Cela a bien réussi à certains endroits mais peut-être avons-nous manqué de pédagogie et d'accompagnement des professeurs. Les inspecteurs départementaux auraient par exemple pu gérer cette tâche », analyse la sénatrice. L'agonie de la réforme des rythmes scolaires devrait se poursuivre, puisque plusieurs acteurs pronostiquent un mouvement de retrait plus important à la rentrée 2018.